VILLE DE GENÈVE

LÉGISLATURE 2015-2020
DÉLIBÉRATION PR-1252
SÉANCE DU 7 MARS 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 14 avril 1984;

vu l'article 7 des statuts de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

par 64 oui et 1 abstention

Article unique. – Le Conseil municipal approuve le rapport annuel d'activité 2016, le compte de pertes et profits et le bilan au 31 décembre 2016, l'annexe aux comptes 2016 et le rapport de l'organe de contrôle du 24 mars 2017 de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social.

Certifié conforme:

La Secrétaire:

Martine Sumi

Le Président:

Jean-Charles Lathion